

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2021

N°50

OBJET :		SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE – ACTION 3, 6 A 9 – CONCERTATIONS PUBLIQUES	
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 Juin 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le trente juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MÉNDEGRIS, M LECINA, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M ARIAS, Mme GASC, Mme BOUTALEB, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. PEREZ, M. LE MAIRE, M ICHE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Commune de Carcassonne participe au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne (OGS).

Le Syndicat Mixte a sollicité de la Commune une participation au financement d'une opération consistant au lancement de concertations publiques pour les aménagements de l'entrée Est de la Cité de Carcassonne (actions 3, 6 à 9).

Le montant estimé de l'investissement est de 16.667€ H.T. Le plan de financement proposé prévoit une participation du Syndicat Mixte (3.467€), de la Commune (3.300€), de la Communauté d'agglomération (3.300€), du Département (3.300€) et de la Région (3.300€).

Il est précisé que les crédits sont pris au chapitre 13, article 1328, rubrique 821 en dépenses d'investissement.

Le montant de la subvention ne pourra en aucun cas dépasser le montant de 3.300€ ; elle sera versée au prorata des dépenses sur production de décomptes visés par le Trésorier Principal.

La subvention est votée pour une durée de deux ans ; si à ce terme les études n'ont pas été justifiées, la subvention deviendra caduque.

Le solde du paiement ne pourra intervenir qu'au vu de la production des décomptes généraux définitifs ou d'un document équivalent.

Un acompte de 50% pourra être sollicité sur justificatif du commencement de l'action.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention de 19,80% du montant hors taxes au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne pour cet investissement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte à L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées**

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210630-delib300621050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021
Affichage : 08/07/2021

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Le Maire,
Gérard LARRAT